

RESSORTISSANTS EN PROVENANCE DE L'UE EEE ET SUISSE

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Réf. : SRI-ETUDIANT MOINS DE 20 ANS-ETABLISSEMENT AGREE-LISTE 4A

Vous êtes actuellement étudiant. Pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé au titre des droits communautaires, merci **de nous retourner cette liste** accompagnée des documents suivants :

- le formulaire S1, la CEAM ou le certificat provisoire délivré par le pays de provenance
- un certificat de scolarité, pour l'année en cours, délivré par l'établissement
- une photocopie de votre pièce d'identité
- votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN)
- une photocopie d'un justificatif de domicile
- merci de nous préciser votre adresse dans votre pays de provenance :

VOTRE DOSSIER ACCOMPAGNE DE CETTE LISTE PEUT ETRE :

- **DEPOSE DANS L'UN DES POINTS D'ACCUEIL DE L'ASSURANCE MALADIE**
(les adresses de nos points d'accueils sont consultables sur ameli.fr)
- **TRANSMIS PAR COURRIER A L'ADRESSE SUIVANTE :**

ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CS 60300
93018 BOBIGNY CEDEX